



SOCIETE NATIONALE DE RAFFINAGE S.A.
NATIONAL REFINING COMPANY LTD.

DÉCISION N° **036** /SONARA/DG/CAB DU **19 OCT 2023**

PORTANT ATTRIBUTION AU CABINET **SB-HSE CONSULTING**, DU MARCHÉ RELATIF À LA RÉALISATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET DÉTAILLÉ (APD) PRÉALABLES À LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE À FEU À LA SONARA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;
Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu la résolution n°03/CA/2019 du 14 Janvier 2019 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
Vu la résolution n°02/CA/2018, adoptant les Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;
Vu la correspondance n° CIPM_06-23/S033-23/PA/036.23 du 18/10/2023 portant proposition d'attribution du marché consécutif à l'appel d'offres n°036.23/AONO/SONARA/CIPM/2023 du 31/08/2023 ;

DÉCIDE :

Article 1 : Le marché relatif à la réalisation des études d'avant-projet détaillé (APD) préalables à la construction d'une nouvelle école à feu à la SONARA, objet de l'Appel d'Offres n°036.23/AONO/SONARA/CIPM/2023 du 31/08/2023, est attribué au cabinet **SB-HSE Consulting** B.P. 1627 Douala, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 60.459.750** (soixante millions quatre cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante) et une durée d'exécution de **quatre (04) mois**.

Article 2 : La présente Décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP et partout où besoin sera.

Le Directeur Général,
Directeur Général
SONARA
Jean-Paul SIMO NJONOU

Ampliation:

(1)MINMAP - (2)ARMP - (3)SB-HSE Consulting. - (4)CIPM/SONARA



Siège Social Cap Limboh / Head Office Cape Limboh - B.P. / P.O. Box 365 Limbe - République du Cameroun / Republic of Cameroon

Tél.: (237) 233 33 22 38 / 233 33 22 39 / 233 42 38 15 / 233 42 38 17 · Fax: (237) 233 33 21 88 / 233 42 34 44 - www.sonara-cm.cm
Société Anonyme au Capital de 19 560 062 500 F CFA - TPPRR/RC/LBE/2002/B/33M/12/2016/M/12/2017/M/06/2018 - N° de contribuable: M 1276 0000 0247